

Formation Certifiante en Massage Synergétique

Bulletin d'inscription 2025-2026

A renvoyer à l'asbl "Ressourcements" : Welriekendedreef 45 - B-3090 Overijse
Tél : +32-2-657 65 37 E-mail : info@ressourcements.be

Nom..... Prénom..... Date de naissance..... Sexe.....
Adresse..... N°..... Bte.....
Code Postal..... Localité,
Tél. Fax. GSM.....
E-mail Profession

Je m'inscris à la formation certifiante en Massage Synergétique donnée par Joëlle Thirionet :

- Cycle de formation au Centre Ressourcements en Belgique (en 7 journées du 17 au 23/8/26 : 450€)
- Cycle de formation au Maroc (Essaouira) en 7 journées : 450€ + 700€ (pour l'hébergement en chambre double et pension complète du 16 au 24/9/26). Les vols ne sont pas compris dans ce prix.

Modalités de paiement

A : paiement en 1 fois

Je paie le montant total de la formation en une fois, soit 450€

en espèces, par virement au compte de l'asbl Ressourcements n° IBAN : BE61 3101 6268 1517

Je paie le montant total de l'hébergement en une fois, soit 700 € (si formation au Maroc)

en espèces, par virement en € sur le compte marocain convertible de Joëlle Thirionet :

IBAN : MA64 0072 4000 0987 3000 4006 3250 Code BIC : BCMAMAMC

B : paiement en 2 fois

Je paie un acompte de 25% de la formation, à savoir 112,50€ :

en espèces, par virement au compte de l'asbl Ressourcements n° IBAN : BE61 3101 6268 1517,
et je paierai le solde, à savoir 337,50€, au plus tard, pour le 1er jour de la formation :

en espèces, par virement au compte du Centre Ressourcements n° IBAN : BE61 3101 6268 1517

Je paie un acompte de 25% pour l'hébergement, soit 175 € (si formation au Maroc)

en espèces, par virement en € sur le compte marocain convertible de Joëlle Thirionet :

IBAN : MA64 0072 4000 0987 3000 4006 3250 Code BIC : BCMAMAMC

et je paierai le solde, à savoir 525€, au plus tard, pour le 1er jour de la formation sur le compte marocain convertible de Joëlle Thirionet : IBAN : MA64 0072 4000 0987 3000 4006 3250 Code BIC : BCMAMAMC

Je suis en règle de cotisation pour l'asbl Ressourcements pour l'année scolaire 2025-2026 (voir explications au verso)

Je règle ma cotisation de 20€ à l'asbl Ressourcements pour l'année scolaire 2025-2026

en espèces, par virement au compte de l'asbl Ressourcements n° IBAN : BE61 3101 6268 1517 (via un virement séparé)

Veuillez indiquer, ci-dessous, la mention "Pour accord. Lu et approuvé".

Mention

Date

Signature

Modalités d'inscription

Inscriptions

- Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à la date de versement d'un acompte, chaque groupe étant limité à 12 participants maximum.
- Tout désistement dans la période qui précède de deux mois le premier jour de la formation permettra le remboursement intégral des sommes déjà versées.
- Le Centre "Ressourcements" se réserve le droit d'annuler un stage dans le cas où le nombre d'inscrits ne serait pas suffisant pour couvrir les frais engagés. Dans ce cas, l'acompte sera intégralement remboursé.
- Pour vous inscrire à une formation, vous devez vous acquitter du prix de la formation, augmenté de la cotisation annuelle obligatoire de 20 € à l'asbl "Ressourcements" (à ne payer que lors de la 1ère inscription de l'année). Attention, les cotisations sont à renouveler au début de chaque nouvelle année académique.

Paiements des stages et formations

- Acompte d'1/3 du montant total de la formation ou du niveau choisi, selon la formule pour laquelle vous aurez opté.
- Le paiement de cet acompte rend votre inscription à la formation ferme, complète et définitive.
- En cas d'abandon en cours de formation, aucun remboursement ne sera effectué.

PRÉCISIONS SUR LA COTISATION ANNUELLE OBLIGATOIRE À L'ASBL

Le Centre Ressourcements - Ecole Belge de Thérapie & Pratiques Psycho-Corporelles a été créé en 1992 en tant qu'association de fait et est devenu une association sans but lucratif à partir de 1995. Ses statuts ont été publiés au Moniteur belge le 7/3/96 sous le n° 435496. En tant qu'asbl, ses statuts prévoient que pour participer aux activités organisées en son sein, il est nécessaire d'être membre adhérent en règle de cotisation. Le montant de la cotisation en tant que membre adhérent est fixé annuellement par le Conseil d'Administration. Pour l'année 2025-2026 la cotisation s'élève à 20€. Cette cotisation n'est payable qu'une fois par an au moment de la 1ère inscription de l'année. Elle est réglable en espèces ou par virement mais, dans ce cas, il est important de le faire séparément du montant du droit d'inscription.